L'Amérique latine et la gestion environnementale

Mercosur : un accord incompatible avec le pacte vert européen

L'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du cône sud de l'Amérique latine revient sur le devant de la scène. Une régression écologique et sociale annoncée.



Par MATHILDE DUPRÉ
Codirectrice de l'Institut Veblen



Par STÉPHANIE KPENOU
Chargée de mission à l'Institut Veblen

L'année 2024 sera-t-elle celle de la ratification ou de la renégociation de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay et Paraguay) ? La fin de l'année 2023 avait été fixée comme date butoir par les présidences espagnole de l'Union européenne (UE) et brésilienne du Mercosur pour trouver le moyen de concrétiser ce traité en discussion depuis 1999. Outre les dangers environnementaux anticipés, l'arrivée au pouvoir d'un président d'extrême droite, climatosceptique et favorable à une sortie du Mercosur, pourrait-elle faire dérailler le processus ?

MENACE SUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Cet accord sans précédent par la taille des populations concernées prévoit la suppression, à terme, des droits de douane sur plus de 90 % des biens échangés entre les deux zones. Souvent qualifié d'accord « viandes contre voitures », il encourage les échanges dans tous les secteurs sans égard pour leurs impacts environnementaux et sociaux. Il contribuerait ainsi à cantonner les Etats du Mercosur à un rôle d'agro-exportateurs et de fournisseurs de ressources minières et énergétiques, destructeur pour l'environnement et les populations, tandis qu'il ouvrirait indistinctement l'accès de ces pays aux exportations de biens manufacturés européens.

La baisse des droits de douane dans le secteur automobile n'introduit, par exemple, aucune distinction selon le type de moteurs, la taille des véhicules ou leurs performances énergétiques. Par ailleurs, l'Union européenne continue d'exporter des produits en plastique à usage unique ou des substances actives et des pesticides dont elle a interdit l'usage chez elle. Le Brésil est déjà le deuxième marché pour ce commerce toxique de pesticides et l'accord devrait encore stimuler ces échanges.

Réciproquement, l'accord encouragerait l'arrivée sur le marché européen de produits agricoles qui ne sont pas soumis aux mêmes normes. Près d'un tiers des substances actives autorisées au Brésil ne sont pas approuvées dans l'Union en raison de leur dangerosité. Cela signifie que des résidus de pesticides interdits finiront immanquablement dans les assiettes européennes. L'ONG Pesticide Action Network avait déjà révélé la présence de résidus de pesticides interdits ou strictement réglementés dans 12 % des fruits, légumes et céréales échantillonnés en provenance du Brésil en 2018.

Ces divergences réglementaires concernent aussi la viande, avec par exemple l'usage courant d'antibiotiques comme activateurs de croissance, une pratique interdite par l'UE

UNE BALANCE COMMERCIALE DEVENUE DÉFICITAIRE POUR L'UE

Echanges commerciaux entre l'Union européenne et le Mercosur, en milliards d'euros

Source : Statista

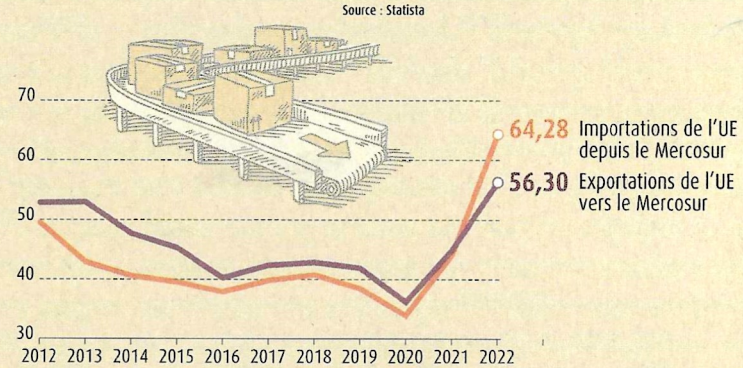

Note : l'Union européenne représente 14 % des importations du Mercosur et 20 % de ses exportations. Le Mercosur exporte principalement vers l'Union des produits d'alimentation du bétail (soja), du bétail et des produits pétroliers. Il importe principalement de l'Union des machines, voitures et pièces détachées, ainsi que des produits chimiques et pharmaceutiques.

← SOURCE

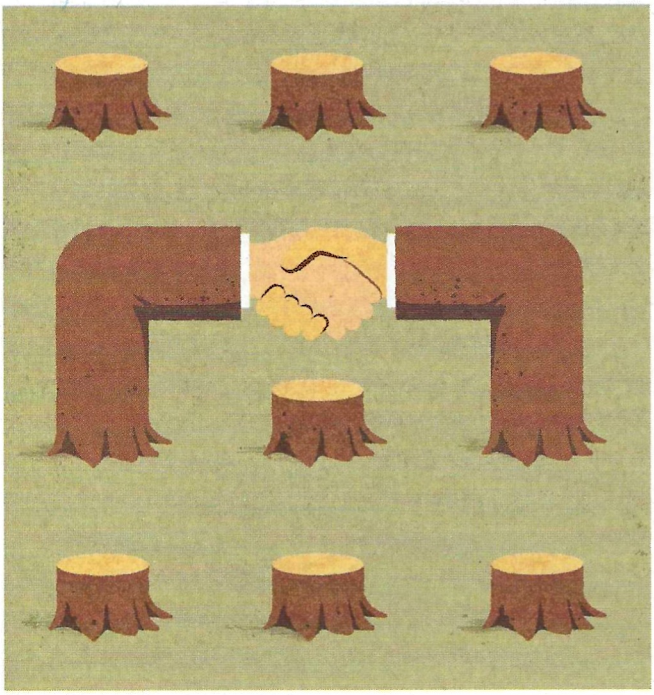

90 %

LA SUPPRESSION, À TERME, DES DROITS DE DOUANE CONCERNERA PLUS DE 90 % DES BIENS ÉCHANGÉS ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LES PAYS DU MERCOSUR.

pour lutter contre l'antibiorésistance. Alors que les pays du Mercosur représentent déjà plus de la moitié des importations européennes de viande bovine, l'accord pourrait encore faire progresser cette part. L'industrie de la viande est aussi l'une des plus concernées par des formes d'esclavage moderne recensées dans le Global Slavery Index, avec au total plus de 360 000 victimes au Brésil. L'absence de traçabilité complète depuis la naissance de l'animal représente un défi pour l'application des règles européennes mieux-disantes en matière sanitaire, sociale et environnementale.

La mise en œuvre de l'accord pourrait ainsi aggraver la destruction des écosystèmes et annihiler les efforts européens contre la déforestation importée. D'autant que le nouveau règlement européen dont l'application doit démarrer en 2025 ne concerne pas l'ensemble des terres boisées à risque. Ainsi, près de 60 % des importations européennes à risque de déforestation concernent le soja, qui est principalement cultivé dans des zones comme le Cerrado, non couvertes par le texte. De même, le Pantanal, plus grande zone humide au monde, déjà victime de l'appétit de l'Union européenne pour la viande bovine avec 46 000 hectares détruits entre 2012 et 2021 (soit près de 4,6 millions de tonnes de CO_2 émises), pourrait continuer à subir une conversion forcée.

Le sujet est d'autant plus préoccupant qu'en parallèle, les pays du Mercosur menacent d'attaquer le règlement européen sur la déforestation importée devant l'Organisation mondiale du commerce. Le Brésil et l'Argentine font également pression sur l'Union pour entrer dans la classification des pays à faible risque de déforestation et ainsi bénéficier d'exigences amoindries.

CONTROVERSE EN EUROPE

Depuis l'accord politique annoncé en 2019, le projet fait l'objet d'une forte opposition en raison de ses impacts sociaux et environnementaux, en Europe principalement. Plusieurs gouvernements ou parlements se sont opposés à l'accord (Pays-Bas, Autriche, Allemagne, Irlande, France, Wallonie et région de Bruxelles-Capitale). D'autres ont émis de fortes réserves. Et le Parlement européen avait fait savoir en 2021 qu'il ne pourrait ratifier l'accord en l'état.

En France, le rapport rendu en 2020 par le groupe d'experts mandaté par le Premier ministre soulignait que les gains économiques attendus ne permettraient pas de compenser les coûts environnementaux. Le gouvernement avait alors tracé trois lignes rouges, sur le climat, la déforestation et le respect des standards sanitaires et environnementaux européens pour les produits agroalimentaires. Mais la France n'a pas fait de propositions concrètes pour intégrer ces standards dans l'accord, si bien que l'on peut s'interroger sur la solidité de sa position.

Pour dépasser ces réserves, la Commission a proposé un protocole additionnel en mars 2023 censé apporter plusieurs garanties, sans changer l'accord. Ce texte, qui n'atténue en pratique aucun des risques environnementaux et sanitaires identifiés, a été fortement critiqué par les pays du Mercosur, auteurs d'une contre-proposition encore moins-disante, en septembre dernier. Ces derniers demandent en outre une indemnité de 12,5 milliards d'euros en compensation des nouvelles exigences environnementales européennes et la réouverture des négociations, sur les marchés publics notamment.

RISQUE DÉMOCRATIQUE

A ces risques environnementaux s'ajoute un risque démocratique. Pour contourner les éventuels vetos d'Etats membres, la Commission européenne manœuvre pour découper l'accord, en contradiction avec les engagements pris par le Conseil en 2018. A la différence du volet politique, le volet commercial de l'accord relèverait ainsi de la compétence exclusive de l'Union européenne et ne serait alors soumis qu'à l'approbation à la majorité des Etats au Conseil et du Parlement européen. A quelques mois des élections européennes, cela ne manquerait pas d'alimenter la défiance des citoyens envers les institutions de l'Union. C'est pourquoi les députés français demandent à une très large majorité que la France maintienne sa position contre la ratification et son opposition à toute tentative de passage en force.

Le projet d'accord est incompatible avec les objectifs du pacte vert européen. L'urgence écologique et le contexte politique, dans les pays du Mercosur comme dans l'Union européenne, caractérisé par la montée de l'extrême droite et l'avènement de leaders populistes et climatosceptiques, commandent l'élaboration de partenariats économiques bien plus robustes en termes d'engagements environnementaux et climatiques.

EN SAVOIR PLUS

« **UE-Mercosur : les dangers d'une ratification de l'accord de commerce en l'état** », Institut Veblen, FNH et Interbev, mars 2023, www.veblen-institute.org

« **Dispositions et effets potentiels de la partie commerciale de l'accord entre l'UE et le Mercosur en matière de développement durable** », rapport au Premier ministre, 7 avril 2020, cutt.ly/kwYzzWob